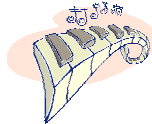


Mme Valérie CHABAL
20, Domaine des Coteaux
32600 Pujaudran
05 62 07 46 83 / 06 50 13 18 97
pianoamaportee@gmail.com



Née à Thiais le 18 mars 1971 dans le Val de Marne, Valérie CHABAL commence à apprendre la musique dans une école privée de Créteil (94). A 9 ans, ses parents choisissent de s'installer à Castelnau-Le-Lez, dans l'Hérault (34) à côté de Montpellier. Ils l'inscrivent au concours d'entrée du conservatoire de Musique de Montpellier où elle a pu y étudier le piano et le solfège jusqu'à l'âge de 18 ans.

Valérie CHABAL effectuera des stages de piano auprès de grands pianistes tels qu'Alexandre BODAK ou Gabriel TACCHINO au cours de sa dernière année afin de préparer le diplôme de fin d'études. Elle obtient le prix du concours Madeleine de Valmalettes en 1989 et termine ses études au conservatoire en 1989.

Ensuite elle intègre une école de musique privée à Fabrègues (34) en tant que professeur de piano et solfège et donne des cours de musique en privé également.

Après quelques années à suivre son mari qui se déplace professionnellement, Valérie CHABAL revient vers sa passion ; apprendre le piano aux enfants mais également aux adultes désirant obtenir de bonnes bases musicales tout en restant dans une activité de loisirs.

« Ma plus grande joie c'est de donner à mes élèves l'envie de faire de la musique »



.....
Age de l'élève : Nombre(s) d'année(s) de piano déjà effectuée(s) :
Adresse e-mail (important) :
Tél fixe : Portable :
Adresse :
Nom : Prénom :
Fiche de renseignement à l'usage unique du professeur :
A remplir et à remettre lors de l'inscription :

Valérie

Signature du professeur :

m'engage à rattraper le cours.

En tant que professeur, je m'engage à assurer tous les cours, à être ponctuelle, à être à l'écoute de mon élève et à l'accompagner pour que le piano devienne une nouvelle connaissance et un plaisir pour lui. Si je ne peux pas assurer le cours (maladie ou urgence), je prévois la veille et m'engage à rattraper le cours.

Signature de l'élève obligatoirement :

professeur.

que j'aurais manqué sera rattrapé dans la mesure des disponibilités du professeur. Je prévois mon professeur la veille autant que possible. Le cours pour pouvoir progresser. Si je ne peux pas venir (maladie ou urgence), je m'engage à venir à tous les cours, à être ponctuelle, à être à l'écoute de mon professeur, à travailler régulièrement, à être à l'écoute de mon élève et à l'accompagner pour que le piano devienne une nouvelle connaissance et un plaisir pour lui. Si je ne peux pas assurer le cours (maladie ou urgence), je prévois la veille et m'engage à rattraper le cours.

Le règlement du musicien

L'enseignement du piano est mon unique activité.
Merci de votre compréhension.

début de chaque trimestre pour ceux qui régulent en 3 fois.
seront encaissés à la fin de chaque mois pour ceux qui régulent en 10 fois et au totalité pour les personnes qui s'inscrivent dès le mois de juin. Les règlements Mme Valérie CHABAL au moment de l'inscription, 10% seront déduits de la facture « musicale ». Merci de régler en 3 fois ou en 10 fois par chèque à l'ordre de vous inscrivez, vous vous engagez à venir au cours tout au long de l'année scolaire pendant la moitié des périodes de chaque vacances scolaires). Quand vous document, merci d'en prendre connaissance et de vous organiser en fonction TTC à domicile). Le calendrier des semaines de cours vous est remis avec ce cours durant 45 min (entre 45 min et 1 heure) et contient 18 euros TTC (25 euros

A savoir :



A propos de la méthode :

J'utilise une méthode simple qui allie piano et solfège. L'apprentissage du solfège reste adapté et léger pour les élèves. Le piano doit absolument rester un plaisir. Pour autant je demande une régularité dans l'effort afin d'obtenir des résultats et arriver à se faire plaisir rapidement. L'exercice régulier permet de progresser. J'aime comparer cela à l'entraînement du sportif.

Les questions du futur musicien ©

« A quel âge puis-je démarrer le piano et solfège ? »

Les enfants peuvent commencer à apprendre le piano et le solfège avec moi à 6 ans, avant c'est possible aussi mais c'est plus de l'éveil musical et une initiation à l'instrument.

« Je n'ai jamais étudié le solfège mais j'ai toujours rêvé d'apprendre le piano, puis-je m'inscrire ? »

Biensur ! ...Le piano s'apprend à tout âge, la méthode est adaptée aux adultes débutants et je suis là pour vous accompagner.

« Je n'ai pas de piano chez moi, puis-je commencer quand même ? »

Oui ! ...Bien entendu, pouvoir s'entraîner régulièrement sur son propre instrument c'est mieux, quoiqu'il en soit, il ne faut pas se priver de l'apprentissage pour autant, faire une heure de piano par semaine sur l'instrument que je vous fournis c'est déjà ça et puis...qui sait...vous aurez peut-être envie d'investir dans votre instrument (compter environ 1500 euros minimum pour un piano d'occasion) ou d'en louer un par la suite. Il est également possible d'étudier sur des claviers numériques qui ont souvent un « touché » très proches du piano classique.

Si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à me contacter, je serai ravie d'échanger avec vous...